

Stratégie : la dissuasion, nucléaire pour longtemps



Les espaces aérien et extra-atmosphérique, la haute mer, le cyber, l'émergence d'acteurs non-étatiques et les violences terroristes constituent de nouvelles dissuasions. Celle par l'arme nucléaire, quoique contestée, perdure.

Ces questions ont fait l'objet d'un colloque organisé, le 6 décembre 2018 à Paris, par le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques. Y sont notamment intervenus : le général d'armée François Lecointre, chef d'Etat-major des armées ; l'ambassadeur Eric Danon, ministère des Affaires étrangères.

La dissuasion nucléaire française. Clé de voûte de la stratégie de la France pour la protection de ses intérêts vitaux, la dissuasion nucléaire fonctionne en permanence depuis 1964, rappelle le général Lecointre. Elle induit chez l'adversaire la certitude que son action, au-delà d'une certaine limite, sera source de dégâts inacceptables pour lui et que le courage de les lui infliger existe. Les

armes nucléaires peuvent être mises en œuvre à tout moment avec une palette d'options entre missiles M51 des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (500 patrouilles à ce jour) et le missile air-sol moyenne portée amélioré des Forces aériennes stratégiques (plus de 20.000 jours de vol). La dissuasion française exclut l'arme nucléaire tactique, la riposte graduée et l'abaissement du seuil, pour ne pas laisser à l'adversaire le temps de calculer les risques inhérents à une agression. Le président de la République, chef des armées, décide en dernier ressort et le chef d'état-major des armées prépare les plans de frappe nucléaire. La crédibilité de la dissuasion dépend de l'architecture entre forces nucléaires et forces conventionnelles. La situation géopolitique actuelle produit des ruptures non encore explorées et prend en compte les visions des compétiteurs et des adversaires. La menace évolue avec le perfectionnement des armes nucléaires et leurs capacités. Sa fluidité varie de l'affrontement de nature physique sur terre, sur mer et dans les airs, à la confrontation dans l'espace et le cyber. La conflictualité se durcit avec le retour des Etats puissances, la remise en cause des traités et les tensions à l'Est de l'Europe, aux Proche et Moyen-Orient et dans la zone Asie-Pacifique. La frontière se brouille entre intimidation, chantage nucléaire et agressions de type hybride. La loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit 5 Md€/an pour la modernisation des armes nucléaires, notamment la navigation inertielle, la discrétion acoustique et le ravitaillement en vol. Elle ne se fera pas au détriment des forces conventionnelles, pour éviter tout contournement de la dissuasion ou le dilemme entre escalade et renoncement.

Contestations récurrentes. La remise en cause de l'arme nucléaire, pour des raisons diverses, remonte aux bombardements de 1945 et à la constitution des arsenaux américain et soviétique, indique l'ambassadeur Danon. Le premier argument, d'ordre humanitaire et environnemental, rappelle les accidents techniques et les appréciations politiques contradictoires. Le deuxième en souligne l'inutilité, puisqu'elle a quand même conduit à la guerre par procuration en Afrique et en Asie du Sud-Est. Il repose sur la représentation de la détermination de l'adversaire à l'utiliser, à savoir que personne n'osera « appuyer sur le bouton » et assumer la responsabilité d'un suicide collectif. Selon le troisième, l'arme nucléaire ne profite qu'aux neuf pays détenteurs : Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France, Chine, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord. Certains abusent de la situation pour agir sur des théâtres extérieurs en toute impunité, comme la Russie en Crimée, la Chine en mer de Chine et l'OTAN en Libye. Cette situation risquant de perdurer, les contestataires veulent forcer, par

traité, les pays nucléaires à désarmer. Or seul le contexte stratégique impose un traité, souligne l'ambassadeur, d'autant plus que les accords de protection mutuelle bénéficient à une trentaine de pays, soit 64 % de la population mondiale. La dissuasion nucléaire, consistant à empêcher la guerre pour préserver la paix, prend aussi une dimension morale. Celle-ci a d'abord reposé sur l'éthique de « conviction » de Churchill, justifiant l'emploi de la bombe atomique en 1945 pour éviter un nombre supérieur de morts dans une guerre conventionnelle. Aujourd'hui, l'éthique de « responsabilité » préfère conserver le système de sécurité collective existant pour éviter une guerre mondiale. Après trente ans de mondialisation, le retour des rapports de puissance démontre que l'architecture de défense et de sécurité établi après la seconde guerre mondiale ne fonctionne plus. En outre, la pérennité des alliances est remise en question par l'administration américaine depuis l'introduction du doute sur l'automaticité de l'article V de l'OTAN. Cet article stipule : *« Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la charte des Nations unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. »* Il s'ensuit un clivage entre les pays européens, certains (à l'Est) souhaitant un rapprochement avec les Etats-Unis et les autres (à l'Ouest) voulant une autonomie européenne. La prolifération représente un risque considérable de déstabilisation mondiale car, si l'Iran décide de se doter effectivement de l'arme nucléaire, d'autres pays seront tentés de l'imiter. Nouveau champ d'affrontement, le cyber fait l'objet de réflexions comme autre moyen de dissuasion. Sur le plan technologique, l'utilisation de l'intelligence artificielle devrait permettre de contrer les cyberattaques. Elle existe déjà dans l'armement nucléaire. Le contexte nucléaire évolue en permanence, sans qu'apparaisse encore un autre système de sécurité collective, conclut l'ambassadeur Danon.

Loïc Salmon

Lors du colloque du 6 décembre 2018, la Fondation suisse « the House of the

Rising Stars » a présenté un classement par pays en matière de sécurité globale. Elle a analysé l'action des gouvernements dans le domaine de la protection de l'intégrité du territoire et de la population, incluant la défense extérieure, la sécurité intérieure, la liberté d'opinion et d'expression, la santé publique et le développement durable. Voici les critères retenus : dépenses militaires (% du produit intérieur brut) ; dépenses courantes de santé (idem) ; homicides intentionnels pour 100.000 habitants ; espérance de vie à la naissance ; taux de mortalité infantile pour 1.000 enfants de moins de cinq ans ; indice de liberté d'opinion et d'expression ; indice de performance environnementale. Parmi les 127 pays étudiés, Israël arrive en tête des 10 premiers lauréats, devant les Etats-Unis, la France, la Norvège, l'Australie, la Grande-Bretagne, la Suisse, la Suède, l'Allemagne et le Japon.

Stratégie : contexte évolutif de la dissuasion nucléaire

Dissuasion nucléaire : modernisation de la composante aéroportée

Espace : dissuasion nucléaire et souveraineté européenne

Cyber : dilution des frontières territoriales et souveraineté